

Conseil municipal du 01.06.2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 01.06. 2022 en session ordinaire à 14h sous la présidence de GLENISSON Marie Claude, en qualité de Maire de la commune.

Le conseil municipal sous la présidence de Dupêcher Françoise délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Glenisson Marie Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL COMMUNE DE LAFAT

LIBELLE ou	FONCTIONNEMENT ENSEMBLE		INVESTISSEMENT		
	Dépenses Recettes ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit
Résultats reportés		433 829.98		94 876.96	528 706.94
Opérations de l'exercice	346 353.45	371 606.59	35 370.33	106 893.62	381
723.78 478 500.21					
TOTAUX	346 353.45	805 436.57	35 370.33	201 770.58	381
724.08 1 007 207.15					
Résultats de clôture		459 083.12		166 400.25	625 483.37
Restes à réaliser			334 989.20	405 219.22	
334 989.20			405 219.22		
TOTAUX CUMULES	346 353.45	374 606.59	370 359.53	512 112.84	
716 712.98	883 719.43				
Résultats définitifs		459 083.12		236 630.27	695 713.39

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Stevenin Elyane; Dupêcher Françoise; Emilie Blanc, Casimir Nicole; Audonnet Jean Louis; Fageon Franck; Chaussard Jean Louis; Lecas Philippe; Renaud

Chantal

Objet : autorisation de paiement de la facture RESINA :

Un devis de 41 059.24 € a été signé le 30.04.2021, concernant des travaux de réfection du dôme du château d'eau.

La signature de ce devis aurait dû être acceptée par le conseil municipal en amont, validé par une délibération l'autorisant (la délibération 2020-25-05-5 autorise madame le Maire à signer à hauteur de 15 000 €).

Dans la précipitation, le devis a été signé sans délibération autorisant la signature.

Le conseil municipal avait été informé des travaux et de leur montant, via les rubriques des questions diverses abordées lors des conseils municipaux des 8 avril 2021 et 10 juin 2021.

A ce jour, les travaux ont été effectués par la société RESINA, et la facture du 28 mars 2022 est en attente.

La facture s'élève à 32 112.19€.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la régularisation de la situation et ainsi débloquent le paiement de la facture de la société RESINA.

Après en avoir délibéré ; le conseil municipal à la majorité

- Accepte le paiement de la facture malgré l'absence de délibération autorisant la signature du devis du 30.04.2021.

Objet : demandes de subvention :

- Anciens combattants : 120 €
- Chasse : 110 €
- Jeunes agriculteurs : 50 €
- CIVAM : 50 €
- COMICE : 50 €
- Ligue contre le cancer : 80€
- Pompiers : 80 €
- Conciliateur : 100€

Le comité des fêtes demande 300€. La demande est suspendue en attendant de recevoir les documents de l'asso (composition du bureau, état des comptes).

QUESTIONS DIVERSES

-don Ukraine : environ 100€ de produits

-demande de transfert du compteur linky pour le local anciennement kiné. Compteur actuel est dans le garage du voisin.

740.88 €

-projet de prêt de ce local pour un collectif (jeux, art...)

Mise à dispo du local.

Prévoir la peinture et le changement de WC

Emilie, Françoise, Chantal se proposent pour aider à la peinture

-le food truck pizza pourra se brancher pour l'électricité sur ce compteur également.

-ruisseleuse : achat prévu. Evolis a la compétence, 8700 € pour 3km.

L'appareil coute 9504 €.

-canton : travaux 2023 : rien ne concerne Lafat. Elagage D72 : demande abordée par Crozant

D49 : route de Colondannes. Route trop étroite surtout quand le fauchage n'est pas fait.

Demande élargissement.

Proposition faite : comptage des véhicules.

-télégestion : encore en panne

-AG de la Palette 09/06 dans la salle.

Voir pour faire un paragraphe à ce sujet dans le journal

-prêt des salles pour le centre aéré de Dun.

Visite de jeunesse et sports pour acceptation.